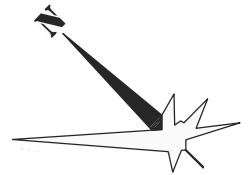


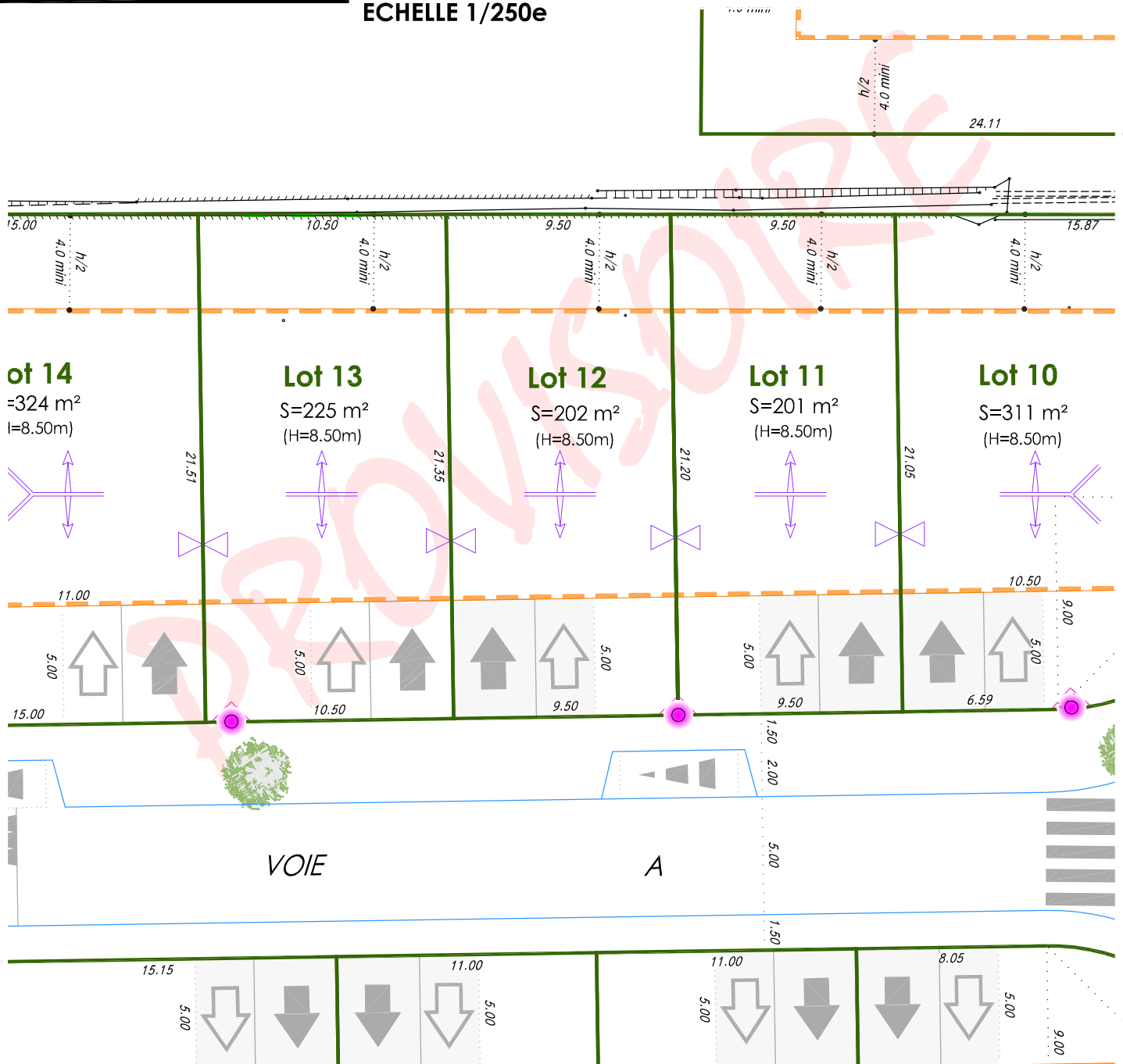
**SURFACE IMPERMEABILISEE
MAXIMALE AUTORISEE DU LOT :**
m² environ

NOTA : PLAN PROVISoire DU 27 JANVIER 2021

extrait du PLAN PARCELLAIRE du dossier du permis d'aménager en cours d'instruction. Les cotations et superficies sont indicatives et ne seront définitives qu'après bornage périmétrique du lotissement et numérotation du document d'arpentage du lot.



ECHELLE 1/250e



H= Emplacement réservé à la construction
(H= Hauteur maximale des constructions)



Jumelage obligatoire



Orientation du faîtage principal
(dans le cas d'une toiture en pente)



Accès privatif non clos imposé
3.50m x 5.00m
Accès privatif optionnel
2.50m x 5.00m



Parking public



Candélabre en servitude dans le lot
(détail ci-contre)

**DETAIL POSE CANDELABRE
(en servitude)**

